

**ANNEXE 1 – RAPPORT ANNUEL 2019 – Canton de Valcourt**  
**Bilan annuel de la qualité de l'eau potable**  
**Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019**  
*(Article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable – 22 février 2012)*

Nom de l'installation de distribution :	<b>Canton de Valcourt</b>
Numéro d'identification de l'installation de distribution :	<b>13425624-07-01</b>
Nombre de personnes desservies :	<b>510 hab.</b>
Date de publication du bilan :	<b>19-03-2020</b>

Nom du responsable légal de l'installation de distribution : **Canton de Valcourt**

Représentant responsable du présent bilan :

- Nom : **Jean-François Salaün**
- Numéro de téléphone : **819-578-9377**
- Courriel : **jfsalaun@aquatech-inc.com**

Liste des points d'échantillonnage utilisés :

<b>N° d'identification</b>	<b>Adresse de localisation</b>
<b>1</b>	<b>9032A Rue de la Montagne</b>
<b>2</b>	<b>Hôtel de ville 5583 Chemin de l'aéroport</b>
<b>3</b>	<b>9004 Rue de la Montagne</b>
<b>4</b>	<b>4552 Rue Sartot Richer</b>

## 1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N <sup>bre</sup> par mois x 12)	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Coliformes totaux	24	29	1
Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i>	24	29	0

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	Paramètre en cause	N° d'identification du lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
12-10-2019	Coliformes totaux	N/D (Retour à la conformité suite à une fuite)		Aucun résultat pour les coliformes totaux en raison d'une interférence car >200 colonies atypique	Avis d'ébullition préventif déjà en place suite à une réparation de fuite (Cette non-conformité est dû à l'échantillonnage pour retour conformité pour avis préventif) Échantillonnages sur 2 jours consécutifs le 15 et 16 octobre (4 échantillons). Retour à la conformité retrouvé le 17 octobre et levé de l'avis d'ébullition du réseau du Canton de Valcourt le 17 octobre.

				S.	

## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
<b>Antimoine</b>			
<b>Arsenic</b>			
<b>Baryum</b>			
<b>Bore</b>			
<b>Cadmium</b>			
<b>Chrome</b>			
<b>Cuivre</b>	5	5	0
<b>Cyanures</b>			
<b>Fluorures</b>			
<b>Nitrites + nitrates</b>			
<b>Mercure</b>			
<b>Plomb</b>	5	5	0
<b>Sélénium</b>			
<b>Uranium</b>			
<i>Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :</i>			
<b>Bromates</b>			
<i>Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :</i>			
<b>Chloramines</b>			
<i>Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :</i>			
<b>Chlorites</b>			
<b>Chlorates</b>			



### 3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

#### Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	N° d'identification du lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		

## 4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

### 4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau desservant 5 000 personnes ou moins*)  
 Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable (*exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois*)

Paramètre	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides			
Autres substances organiques			

Informations additionnelles (si requis) :

### 4.2 Trihalométhanes

(article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau non chloré*)

Paramètre	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l) Norme : 80 µg/l
<b>Trihalométhanes totaux</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>50.32</b>

### 4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	N° d'identification du lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation



## 5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Aucune analyse facultative réalisée sur ces paramètres

	<b>Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>	<b>Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable</b>	<b>Raison justifiant le prélèvement et le paramètre en cause</b>
Acides haloacétiques (AHA)			
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)			
Nitrites (exprimés en N)			
Autres pesticides ( <i>préciser lesquels</i> )			
Substances radioactives			



## Section facultative – Informations additionnelles sur la qualité de l’eau distribuée

### 6. Autres analyses réalisées sur l’eau distribuée

Aucune analyse supplémentaire réalisée sur l’eau distribuée

Paramètre	Valeur moyenne annuelle obtenue	Valeur minimum annuelle obtenue	Valeur maximum annuelle obtenue
Fer	N/D	N/D	N/D
Manganèse	N/D	N/D	N/D

### 7. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Nom : Jean-François Salaün

Fonction : Gestionnaire de projets, Aquatech Société de Gestion de l’Eau Inc.

Signature : Jean-François Salaün

Date : 19-03-2020